



La lettre de nouvelles

du Syndicat de la Manse et de ses affluents

N°6 - Octobre 2011

La Manse et ses affluents !

Le programme de travaux sur la Manse et ses affluents 2012-2016

Le programme de travaux 2012-2016 mené par le syndicat de la Manse et les 13 communes adhérentes fera l'objet d'une enquête publique de déclaration d'intérêt général.

Celle-ci se déroulera durant l'automne.

Aménagement du plan d'eau communal de Sainte-Maure : grande consultation

Dans les années 80, la ville de Sainte-Maure a créé le parc de loisirs Robert Guignard. Elle l'a doté d'un plan d'eau pour des usages de loisirs principalement (pêche, promenade), mais aussi pour ralentir les petites crues. Comme dans beaucoup d'autres communes, le plan d'eau a été réalisé sur le lit de la rivière, avec la construction d'un barrage en aval. On appelle ces ouvrages « étang sur cours d'eau ».

Ce type d'aménagements a des impacts non négligeables sur le fonctionnement des rivières.

La législation ayant évolué dans le sens d'une meilleure qualité des eaux et des cours d'eau, ils sont aujourd'hui en contravention avec le cadre légal. Les élus de Sainte-Maure ont donc pris la décision de réaliser des aménagements en lien avec les partenaires techniques et financiers.

Deux projets différents sont proposés :

- Le premier consiste au maintien de l'étang avec la création d'un nouveau lit pour la Manse.
- Quant au second, il consiste à laisser la Manse dans son lit d'origine en lieu et place du plan d'eau (avec création de mares).

Ces deux projets présentent des avantages et inconvénients, et diffèrent essentiellement par leur durabilité, leur coût et leur impact sur les habitudes locales liées au site.

Les élus ont souhaité lancer une large consultation auprès de la population pour expliquer la démarche et le contenu des deux projets. Les habitants pourront prendre connaissance de ces projets, rencontrer techniciens et élus, échanger sur le sujet à différents moments :

samedi 15 octobre de 10h à 18h00 : balade explicative autour de l'étang et exposition des projets

du 17 octobre au 22 novembre : visite de l'exposition en mairie ;

mercredi 2 novembre de 14h à 20h, mardi 8 novembre de 17h à 20h00,

vendredi 18 novembre de 9h à 13h : permanences à la mairie de Sainte-Maure avec présence d'un technicien ;

mercredi 23 novembre à 20h : réunion publique (à la salle des fêtes)

L'espace liens

Second bulletin d'information du syndicat

En juillet, le Syndicat de la Manse a édité son second bulletin d'information destiné aux habitants des 13 communes du bassin versant ainsi qu'aux riverains extérieurs.

Pour le télécharger [cliquez ici](#)

Castors et loutres

Dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage vient de coordonner la publication de l'ouvrage collectif rassemblant plus de 70 auteurs. Fruit du travail du réseau « Mammifères du bassin de la Loire », cet ouvrage intitulé « Le castor et la loutre sur le bassin de la Loire - synthèse des connaissances 2010 » est téléchargeable [en cliquant ici](#)

Les grands poissons migrateurs

Une association souvent méconnue travaille sur les poissons migrateurs : LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs). Elle étudie ces derniers sur la base de comptages et d'études, notamment sur les principaux cours d'eau.

Pour accéder à son site internet : <http://www.logrami.fr/>

L'agenda

Balades nature sur la loutre et le castor

Depuis quelques années, la loutre et le castor sont de retour dans les basses vallées de la Vienne (voir lien ci-dessus). Pour connaître au mieux ces espèces, une balade est organisée par le C.P.I.E., en lien avec le syndicat de la Manse et la municipalité de l'Île Bouchard. Elle sera précédée d'un exposé en salle.

Samedi 8 octobre à l'Île Bouchard. RDV à 9h30, mairie

Renseignements et réservations au CPIE Touraine - Val de Loire - Tél. 02 47 95 93 15

Prochain comité syndical

Mercredi 12 octobre 2011 à la mairie de Sainte-Maure à 18h30 (ouvert au public)

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, envoyez un mail au syndicat

